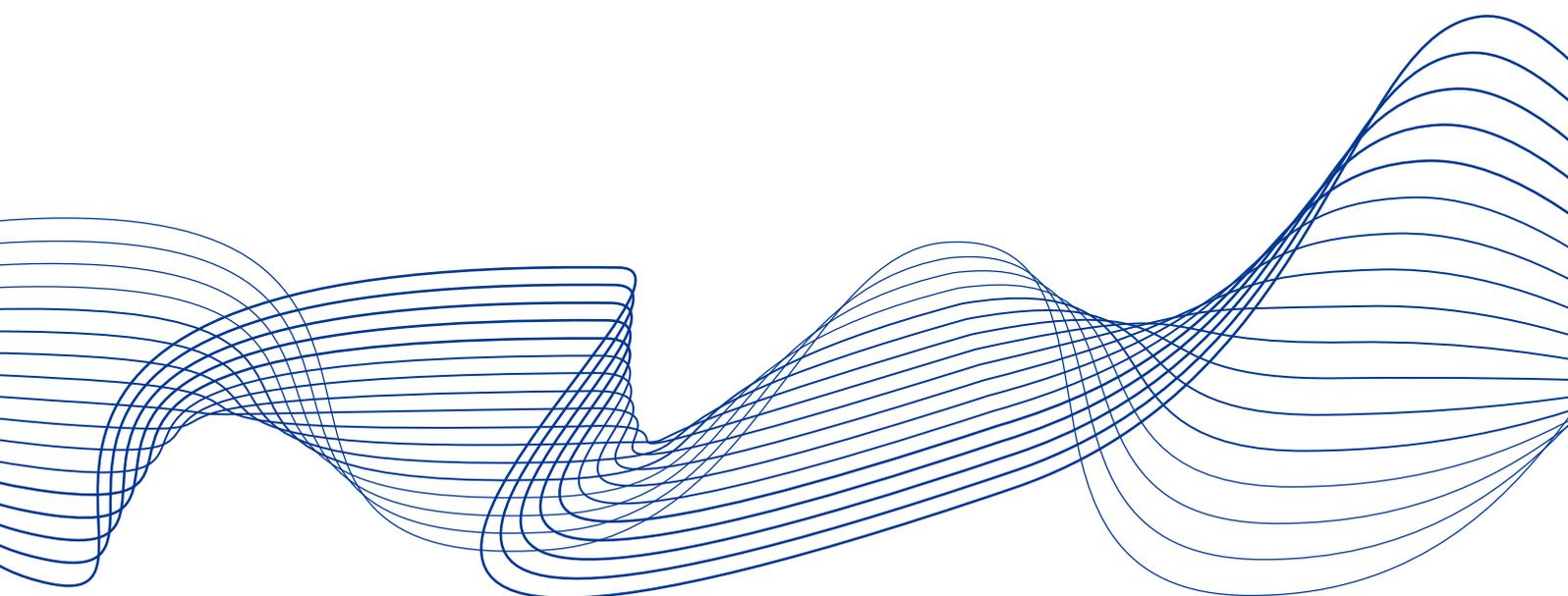


# Rapport annuel

2015



**CERS**  
Comité européen du risque systémique  
Système européen de surveillance financière

# Sommaire

<b>Avant-propos</b>	<b>2</b>
<b>Résumé</b>	<b>3</b>



## Avant-propos



*Mario Draghi*  
*Président du Comité européen du*  
*risque systémique*

Au cours de l'année 2015, le Comité européen du risque systémique (CERS) a continué de suivre attentivement les sources potentielles de risques systémiques au sein du système financier et de l'économie de l'Union européenne (UE). Des signes ont parfois indiqué une aggravation des vulnérabilités dans trois domaines. Premièrement, le marché a été avant tout marqué par une forte volatilité, provoquée par les évolutions enregistrées dans les principales économies de marché émergentes à l'automne 2015, qui s'est rapidement propagée sur les marchés financiers internationaux, y compris les marchés européens. Le CERS avait été attentif au risque de revalorisation des risques sur les marchés financiers internationaux, le classant dans la catégorie la plus élevée en réponse à ces développements. Début 2016, ces vulnérabilités se sont en partie concrétisées dans un environnement caractérisé par la poursuite de l'incertitude quant à la reprise économique mondiale, par la fragilité continue du bilan des banques

et des sociétés d'assurance de l'UE et par un niveau élevé de l'endettement public et privé. Deuxièmement, le secteur bancaire parallèle de l'UE a continué de se développer et de renforcer ses interconnexions, d'où le risque de transmission au reste du système financier de chocs potentiels et d'une contagion éventuelle en provenance des secteurs bancaires parallèles. Enfin, l'incertitude géopolitique qui règne dans pratiquement toutes les régions limitrophes de l'Europe a contribué à maintenir des niveaux de préoccupation élevés.

Dans le même temps, les autorités macroprudentielles ont pu recourir pour la première fois à un ensemble relativement large d'instruments afin de renforcer la capacité de résistance du secteur bancaire à ces risques, même si des instruments similaires font défaut pour le reste du système financier. Le CERS a soutenu les autorités macroprudentielles nationales en développant un cadre institutionnel qui permettra une reconnaissance mutuelle des mesures nationales, ce qui réduira les risques d'arbitrage réglementaire. Le CERS a également fourni des scénarios macroprudentiels adverses à toutes les autorités européennes de surveillance dans chaque domaine de compétence (notamment les banques, les assurances et les contreparties centrales). Enfin, le CERS a étudié certains aspects structurels des risques et, en particulier, le rôle systémique que les expositions aux secteurs de l'immobilier résidentiel et commercial pourraient avoir pour les ménages, les banques et l'économie dans son ensemble ainsi que la nature systémique de certains risques se propageant à partir du secteur des assurances.

Le CERS a continué de fournir à ses membres un cadre permettant des échanges de vues confidentiels sur les vulnérabilités de nature systémique à court, à moyen et à long terme. Dans pratiquement tous les États membres de l'UE, la politique macroprudentielle est devenue opérationnelle.

Francfort-sur-le-Main, juillet 2016

Mario Draghi

Président du CERS



## Résumé

L'année 2015 a été la cinquième année de fonctionnement du Comité européen du risque systémique (CERS). Depuis sa création en 2010, le CERS continue d'être confronté à des situations exceptionnelles, qui reflètent les répercussions de la crise financière et de la dette souveraine à travers l'Europe. Même si les indicateurs de marché du risque systémique ont renoué avec leurs niveaux d'avant la crise, d'importantes vulnérabilités sont encore présentes dans le système financier de l'Union européenne (UE). En conséquence, le CERS a identifié quatre risques principaux pesant sur la stabilité financière de l'UE : a) une réévaluation des primes de risque sur les marchés financiers internationaux, amplifiée par la faible liquidité du marché ; b) une nouvelle dégradation du bilan des banques et des sociétés d'assurance ; c) une détérioration de la soutenabilité de la dette du secteur souverain, des entreprises et des ménages ; d) les chocs et la contagion au système financier en provenance des secteurs bancaires parallèles.

Le CERS a porté l'évaluation des primes de risque sur les marchés financiers internationaux dans la catégorie de risques la plus élevée en raison de la forte volatilité du marché. Cette volatilité, provoquée par les évolutions enregistrées dans les principales économies de marché émergentes à l'automne 2015, s'est rapidement propagée sur les marchés financiers internationaux, y compris les marchés européens. Début 2016, le risque de réévaluation des primes de risque sur les marchés financiers internationaux s'est en partie concrétisé dans un environnement caractérisé par une incertitude persistante quant à la reprise économique mondiale, par la fragilité continue du bilan des banques et des sociétés d'assurance de l'UE et par un niveau élevé de l'endettement public et privé. Le risque d'une résurgence de la crise de la dette souveraine a augmenté au cours du printemps et de l'été 2015 étant donné, notamment, l'incertitude politique en Grèce. Malgré l'effondrement du prix des actifs en Grèce, la contagion à d'autres pays fortement endettés a été limitée. Depuis l'été 2015, les inquiétudes du marché concernant la Grèce se sont nettement atténuées. À la lumière des évolutions structurelles, le système bancaire parallèle de l'UE a continué de se développer et de renforcer ses interconnexions en 2015. Cette croissance a fait apparaître la nécessité d'en renforcer la surveillance par les autorités macroprudentielles. Enfin, l'incertitude géopolitique qui règne dans pratiquement toutes les régions limitrophes de l'Europe a contribué aux niveaux de préoccupation élevés.

En 2015, le CERS a continué de développer ses politiques et ses orientations macroprudentielles concernant l'utilisation des instruments macroprudentiels couvrant le secteur bancaire et le secteur financier non bancaire. Premièrement, le CERS a examiné les risques systémiques découlant des activités des sociétés d'assurance et de réassurance européennes. Le rapport en résultant a recommandé de déterminer si des instruments supplémentaires étaient nécessaires pour permettre aux autorités macroprudentielles de gérer les risques systémiques liés au secteur des assurances de l'UE. Deuxièmement, le CERS a réalisé une analyse structurelle de la relation entre les évolutions du secteur immobilier et la stabilité financière. Troisièmement, d'autres travaux ont été entrepris sur les possibles risques systémiques découlant d'une transition tardive et brusque vers une économie à faible taux d'émission de carbone. Enfin, en coopération avec la Banque centrale européenne (BCE), le CERS a engagé des travaux sur le suivi et l'évaluation des risques pesant sur la stabilité financière inhérents à une période prolongée de faibles taux d'intérêt.

En outre, le CERS a contribué aux tests de résistance lancés par les trois autorités européennes de surveillance. Début 2015, le CERS a fourni des scénarios macrofinanciers adverses à utiliser au cours d'un exercice visant à tester la capacité de résistance de fonds de pension à prestations définies, mis en œuvre par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP). Un an plus tard, début 2016, le CERS a élaboré des scénarios macrofinanciers adverses qui ont été transmis à l'Autorité bancaire européenne (ABE) en vue de son test de résistance du



secteur bancaire, et à l'EIOPA pour le test de résistance dans le secteur des assurances. Le CERS a également apporté pour la première fois son concours aux tests de résistance des contreparties centrales lancés par l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF).

Par ailleurs, le CERS a poursuivi ses travaux sur les contreparties centrales et soumis deux contributions à la réflexion de la Commission européenne dans le contexte du réexamen du règlement relatif aux infrastructures de marché européennes (EMIR). Tout en approuvant la structure générale du règlement EMIR, le CERS a estimé que la contribution anticyclique du cadre juridique pourrait être nettement renforcée. L'inclusion d'une clause de révision dans le règlement EMIR, notamment sur l'utilisation macroprudentielle des marges et des décotes, permettrait de poursuivre le développement des principes régissant de tels instruments.

Par rapport à l'année précédente, le nombre de mesures relatives à des questions macroprudentielles a sensiblement augmenté en 2015. Comme on pouvait s'y attendre, il y avait encore de grandes différences entre les pays de l'UE quant au nombre et aux types de mesures prises. La hausse du nombre des mesures a résulté en partie de la désignation d'établissements d'importance systémique et de la mise en œuvre du régime régissant le coussin de fonds propres contracyclique. Le secteur immobilier résidentiel est en outre demeuré un domaine très important en matière de mesures macroprudentielles. De plus, en 2015, plusieurs pays de l'UE ont examiné et souvent pris des initiatives destinées à faire face aux risques résultant de l'encours de prêts en devises. Fin 2015, le CERS a établi un dispositif de coordination aux fins de l'évaluation des effets transfrontaliers et de la réciprocité volontaire des mesures de politique macroprudentielle. Plus précisément, dans un système financier intégré comme celui du marché européen unique, une coordination accrue des politiques est nécessaire pour garantir l'efficacité des mesures nationales de politique macroprudentielle.

Enfin, au cours de la période sous revue, le CERS a continué d'évaluer la mise en œuvre de ses recommandations passées. L'évaluation de la recommandation du CERS sur le financement des établissements de crédit (CERS/2012/2) a montré que des progrès significatifs avaient été réalisés dans l'harmonisation des cadres nationaux appliqués aux obligations sécurisées. Cette même recommandation du CERS a permis également de renforcer les politiques de gestion des risques ainsi que les procédures et contrôles des risques associés, et de promouvoir un cadre du suivi de la charge pesant sur les actifs.



## Éditeur responsable

### © Comité européen du risque systémique, 2016

Adresse postale 60640 Francfort-sur-le-Main, Allemagne  
Téléphone +49 69 1344 0  
Site Internet [www.esrb.europa.eu](http://www.esrb.europa.eu)

Tous droits réservés. Les reproductions à usage éducatif et non commercial sont autorisées en citant la source.

La date d'arrêté des données figurant dans le présent rapport est le 6 juin 2016.

Il s'agit d'une version abrégée du rapport annuel 2015 du CERS comprenant l'avant-propos et le résumé. La version complète du rapport est disponible en allemand, en anglais et en espagnol.

ISSN	1977-5105 (pdf)
ISBN	978-92-899-2450-4 (pdf)
DOI	10.2866/14916 (pdf)
Numéro de catalogue UE	DT-AB-16-001-FR-N (pdf)